



Conseil national
de l'information statistique

COMITÉ DU LABEL
DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE

Montrouge, le 10 mars 2025
N°2025_6068_DG75-L002

AVIS DE CONFORMITÉ

Dispositif d'enquêtes « Autonomie »

Étude sur la santé en prison

Service producteur : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees)

Opportunité : avis favorable émis le 28 novembre 2019 par la Commission « Démographie et questions sociales », prolongé le 6 septembre 2023

Réunion du Comité du label du 29 janvier 2025 (commission « Ménages »)

Commission	Ménages
Type d'avis	Avis de conformité
Label d'intérêt général et de qualité statistique	Oui
Caractère obligatoire	Non
Période de validité	2025
Publication JO	Oui
Périodicité	Ponctuelle

Descriptif de l'opération

Le dispositif « Autonomie » s'inscrit dans la lignée des grandes enquêtes sur le handicap et la dépendance. Il y eut d'abord l'enquête « Handicap, Incapacité, Dépendance » (HID) en 1998-2001, puis l'enquête « Handicap-Santé » (HS) de 2007-2009 et l'enquête « Care » de 2014-2016 sur le champ des personnes de 60 ans ou plus.

Réalisées environ tous les dix ans, ces enquêtes permettent de mesurer le nombre de personnes handicapées (selon différentes définitions), de décrire leur état de santé et leurs conditions de vie, et d'analyser les difficultés qu'elles rencontrent dans la vie quotidienne et dans leur participation à la vie sociale. Depuis 2008, elles sont complétées par des enquêtes auprès des aidants informels, qui visent à mesurer le volume d'aides apportées, ainsi que les conséquences de ces aides. Le dispositif prévoit aussi l'enrichissement des enquêtes par des appariements avec diverses sources de données administratives.

La reconduction du dispositif répond notamment à une demande du Cnis, exprimée en octobre 2017 dans le cadre de la commission « Services publics et services au public », puis dans son avis du moyen terme 2019-2023. Cet avis fait écho à une demande plus large, exprimée depuis plusieurs années par de nombreux acteurs publics nationaux et internationaux : le Défenseur des Droits dans sa décision n° 2017-257 du 26 septembre 2017, divers rapports d'information de l'Assemblée nationale et du Sénat, ainsi que divers instituts de recherche (dont l'Inserm). En 2019, dans un rapport sur les droits des personnes handicapées rédigé dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, l'Organisation des Nations unies déplore également que la France n'ait pas de statistiques récentes sur les caractéristiques socio-démographiques des personnes en situation de handicap.

Un comité de concertation a été réuni, regroupant un ensemble d'experts et d'acteurs des politiques publiques du domaine : chercheurs, administrations, etc.

Le dispositif des enquêtes Autonomie se décline en trois volets :

- L'enquête « Vie quotidienne et santé » (VQS - enquête filtre) sert à repérer les personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie vivant en logement ordinaire de façon à les surreprésenter dans l'enquête « Autonomie-Ménages ». Pour ce faire, le questionnaire est court et simple (une trentaine de questions). L'enquête permet aussi des analyses territoriales et l'étude des disparités entre départements, pour ce qui concerne le handicap et la perte d'autonomie.
- Les volets « Individus » des enquêtes auprès des ménages et des établissements d'hébergement ont pour objectif de décrire plus finement la situation des personnes par rapport aux formes de handicap et de perte d'autonomie. Elles permettent notamment de connaître leurs conditions de vie, d'analyser les difficultés qu'elles rencontrent au quotidien et, après appariement à des données administratives, les comportements de recours ou non aux prestations.
- Les volets « Aidants » des enquêtes auprès des ménages et des établissements servent à mesurer l'aide apportée par les aidants informels des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie, ainsi que les conséquences de cette aide sur la vie des aidants.

Pour l'étude sur la santé en prison, seul le volet « Individus » est réalisé.

L'enquête aborde les thèmes suivants : les déficiences et les incapacités ; la santé (la santé mentale, la prévention, le recours aux soins, l'hospitalisation) ; le besoin d'aide (sous toutes ses formes) ; les différentes formes d'aides reçues (aides techniques, humaines, prestations, etc.) ; la situation familiale ; l'emploi ; les revenus ; la vie quotidienne en détention ; la maltraitance.

L'enquête couvre la France métropolitaine, la Réunion, la Guadeloupe et la Martinique. Elle se déroule d'avril à juin 2025 et concerne environ 1 200 personnes détenues, écrouées depuis plus d'un mois.

Elle est réalisée auprès de personnes détenues lors d'un entretien en face-à-face d'une durée moyenne de 45 minutes.

La diffusion des premiers résultats issus de l'étude sur la santé en prison est prévue au 1^{er} semestre 2027.

~~~

***Le Comité du label de la statistique publique émet les recommandations ou observations suivantes :***

#### **Remarques générales**

- Le projet soumis à l'examen du Comité constitue la dernière phase du dispositif « Autonomie » déployé depuis 2021 pour recueillir des données sur les personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie, décrire leur état de santé et leurs conditions

de vie. Ce volet spécifique, mené en milieu carcéral, a fait l'objet d'une réflexion particulière pour adapter l'enquête à cet environnement, tout en conservant un objectif de comparaison avec les autres volets. Ainsi, aucun appariement post-collecte ou interrogation des aidants ne sera réalisé afin de respecter l'anonymat absolu des personnes détenues. Certaines formulations du questionnaire ont été ajustées ou ajoutées pour tenir compte des particularités du contexte, et un effort particulier a été mené pour permettre l'information et la participation de personnes ayant des difficultés avec le français ou l'écrit.

- Le Comité souligne la qualité de la préparation générale du dossier, notamment la concertation approfondie menée avec la Direction de l'administration pénitentiaire (DAP) et le concours d'un chercheur spécialisé dans la thématique étudiée. Il recommande toutefois, en vue d'une éventuelle reconduction de l'enquête, d'élargir ces échanges aux représentants des personnels pénitentiaires, dont l'implication dans le protocole de collecte est essentielle.

## **Méthodologie**

- Le Comité souligne que la définition fine du champ de l'enquête, en termes d'établissements et de situations pénitentiaires, a fait l'objet de justifications détaillées et documentées. Le Comité demande au service de préciser dans sa diffusion que le champ géographique de l'enquête n'intègre ni Mayotte ni la Guyane, et de retenir des formulations cohérentes pour désigner les différents champs des volets du dispositif Autonomie.
- Le Comité s'est interrogé sur la pertinence de prendre en compte l'ancienneté en détention dans le cadre méthodologique de l'enquête. Il a relevé que certaines données agrégées telles que la structure par âge des personnes écrouées ou la catégorie de quartier pénitentiaire pouvaient être exploitées en amont, notamment lors de l'échantillonnage des établissements. En aval, ces informations, disponibles dans la base de sondage, pourront également être intégrées au processus de calage.

## **Protocole**

- Le Comité note que le protocole d'ensemble a fait l'objet de travaux et de tests approfondis, et qu'une attention particulière a été portée aux contacts avec les établissements et à la formation des enquêteurs. Il encourage le service à partager ses retours d'expérience concernant la mise en place du dispositif de soutien psychologique des enquêteurs. Il prend note de l'efficacité accrue des groupes de parole en petit comité, fondés sur le volontariat, par rapport à une approche plus descendante. Il note également l'intérêt d'y associer des enquêteurs n'ayant pas rencontré de difficultés particulières, afin qu'ils puissent partager leur expérience et contribuer à l'enrichissement des échanges.
- Le Comité note que, dans ce contexte particulier, ni les lettres-avis, ni le dépliant de présentation de l'enquête n'ont fait l'objet d'un test spécifique, mais également qu'aucune remarque n'est remontée dans le cadre des tests généraux. Il invite néanmoins le service à préciser dans les lettres-avis que l'enquête revêt un caractère national, et n'est donc de ce fait pas limitée au seul établissement de la personne enquêtée.
- Le Comité invite le service à documenter la part des non-réponses liées à des raisons de santé de l'enquêté, en particulier à destination des utilisateurs.
- Le Comité invite le service à renforcer la communication auprès des établissements afin de faciliter la mise en place de rendez-vous avec les enquêtés à des créneaux n'entrant pas en concurrence avec d'autres activités, tout en constatant que les tests ont conduit de manière effective à un taux de réponse relativement élevé.

## Questionnaire

- Le Comité souligne positivement l'initiative du service en matière de traduction du questionnaire et du dépliant d'information en trois langues étrangères. Il invite le service à documenter l'utilisation effective des questionnaires dans chacune de ces langues, ainsi que la prévalence des difficultés résiduelles pour les non-francophones. Dans une perspective d'aide à une éventuelle future collecte, il suggère d'identifier les principales autres langues qui seraient effectivement utilisées.
- Le Comité a formulé en séance quelques suggestions sur le questionnaire, qui ont été transmises directement au service.

## Environnement juridique

- Le Comité rappelle qu'il revient au service de vérifier, avec son unité juridique, que le projet d'enquête est mis en œuvre dans le respect de la réglementation « Informatique et libertés ».

**Le Comité du label de la statistique publique émet un avis de conformité à l'Étude sur la santé en prison, et par délégation du Président du Cnis, lui attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique.**

**Cet avis est valide pour l'année 2025.**

La Présidente du Comité du label de la  
statistique publique

Signé : Pascale BREUIL